



Ville de Castelnaudary

Direction Urbanisme Patrimoine
Service Patrimoine

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : 3 Domaine et Patrimoine
Sous matière : 3.3 Locations

OBJET : Mise à disposition de locaux au profit de Madame Elsa THIERRY, Masseur Kinésithérapeute

Décision N° 2022-172

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-239 du 24 novembre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'Alinéa n°5,

CONSIDERANT que la Commune est propriétaire d'un logement situé «26 avenue du Maréchal Juin » dans l'enceinte de l'Ecole Maternelle Jean Moulin à Castelnaudary.

CONSIDERANT l'intérêt de mettre à disposition temporairement des locaux (chambre meublée dans un logement partagé et équipé) au profit de Madame Elsa THIERRY, masseur kinésithérapeute intervenant au Cabinet du Docteur Olivier MUNILLA.

DECIDE :

ARTICLE 1 : de signer la convention à intervenir avec Madame Elsa THIERRY.

ARTICLE 2 : la mise à disposition est consentie pour la durée de son intervention sur Castelnaudary, soit du 12 septembre 2022 au 31 décembre 2022 inclus, moyennant un montant mensuel de 200.00 Euros. Le titre de recette sera émis à la fin de l'intervention.

ARTICLE 3 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

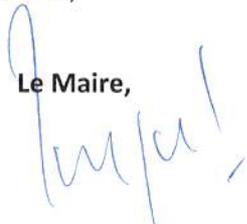
ARTICLE 4 : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Département de l'Aude,
- Monsieur le Trésorier du SGC de Carcassonne,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Castelnaudary, le 21 juillet 2022,

Le Maire,


Patrick MAUGARD



Publication le

22 JUIL. 2022